

Écologie

Il faut déclarer un état d'urgence climatique

Publié en mars 2023, le dernier rapport du Giec met en lumière des changements d'une ampleur inédite. Hausse du niveau de la mer, fonte des glaces... Les effets néfastes de ces phénomènes se font sentir à l'échelle mondiale.

« Le secrétaire général des Nations unies appelle les États à déclarer l'état d'urgence climatique. Seule une mobilisation complète de la société peut permettre de répondre à un tel défi »

Avant de savoir s'il est pertinent de déclarer un état d'urgence climatique, il faut savoir si, oui ou non, lutter contre le changement climatique relève aujourd'hui de l'urgence – c'est-à-dire une situation grave à laquelle il faut apporter une réponse immédiate. La gravité du changement climatique est largement documentée sur le plan scientifique. Mais elle est également très sous-estimée par la majorité d'entre nous et de nos dirigeants. Ces derniers semblent persuadés qu'il sera possible de nous adapter à une augmentation de température de 4°C. Mais c'est une fable. Si un tel réchauffement se produisait, environ un tiers de la population mondiale devra fuir son lieu de naissance, qui sera devenu invivable. Et ces migrations hors norme ne sont qu'un exemple de ce qui nous attend.

Pour saisir l'ampleur de la catastrophe, il faut comprendre que l'invention de l'agriculture, la sédentarisation, l'émergence et le développement des civilisations, tout cela n'a été possible que grâce à un régime climatique particulièrement stable et favorable : celui de l'Holocène. Or, plusieurs études montrent qu'une augmentation de température supérieure à 2°C – et peut-être même seulement 1,5°C – déclencherait des phénomènes d'emballement menant à une sortie irréversible du régime climatique de l'Holocène, nous conduisant alors vers un réchauffement supérieur à 4°C. C'est ce que le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, appelle « l'ère de l'ébullition globale ». Autrement dit, l'enfer sur terre. Un enfer vers lequel nous courrons à pleine vitesse.

Pouvons-nous encore empêcher cette catastrophe ? Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) a montré en 2018 qu'il ne suffisait pas de viser la neutralité carbone en 2050 : maintenir le cap des 1,5°C exigeait alors de diviser quasiment par deux les émissions mondiales

d'ici à 2030. Et malheureusement, six ans plus tard, ces émissions n'ayant même pas commencé à baisser, c'est quasiment la neutralité carbone qu'il faudrait à présent atteindre en 2030 ! Pour le dire simplement, nous avons donc une poignée d'années pour éviter l'effondrement. Avouez que tout cela commence bigrement à ressembler à ce que l'on appelle communément... une urgence !

Des régimes d'exception

On comprend mieux pourquoi Antonio Guterres appelle depuis plusieurs années les chefs d'État à déclarer l'état d'urgence climatique. Les transformations qu'il convient d'opérer sont si importantes et si rapides que seule une mobilisation complète de la société peut permettre de répondre à un tel défi. Dans les pays anglo-saxons, cette évocation renvoie souvent à l'imaginaire de la Seconde Guerre mondiale. Durant cette période, la société étasunienne est parvenue à transformer son économie de manière radicale afin d'atteindre des objectifs de production militaire qui,



AURÉLIEN BOUTAUD est consultant indépendant spécialisé dans l'accompagnement des politiques publiques en matière de transition écologique. Il est l'auteur de *Déclarer l'état d'urgence climatique* (Rue de l'échiquier, 2024).



Un réchauffement supérieur à 4°C serait un enfer sur terre

au début de la guerre, semblaient pourtant irréalistes. Pour faire face à une menace sans précédent, cette immense démocratie (par ailleurs connue pour être le paradis du libre marché) s'est donc momentanément transformée en une économie planifiée dirigée par l'État. Or, si une telle transformation a été possible, c'est parce que la démocratie américaine, comme tant d'autres, est dotée de mécanismes législatifs qui permettent de s'émanciper momentanément du fonctionnement normal des institutions, lorsque la situation l'exige. Parmi ces régimes d'exception, l'état d'urgence est sans doute le plus connu.

Sortie de route climatique

Malheureusement, l'état d'urgence ou l'état de siège, tels qu'ils sont aujourd'hui conçus, ne permettent pas de répondre au défi du changement climatique. Il faut sans doute imaginer des aménagements du droit qui permettraient de mieux répondre à ces particularités, tout en garantissant le maintien des règles démocratiques. Le défi est d'autant plus immense qu'il faudrait envisager de tels aménagements dans tous les pays – en commençant par ceux qui ont la responsabilité historique la plus importante : les pays riches.

Une telle perspective peut sembler incongrue, voire impossible. Il est vrai que déclarer l'état d'urgence climatique pose des questions absolument vertigineuses. Mais ne pas affronter ces questions revient à accepter une sortie de route climatique catastrophique pour la vie sur Terre. Car les politiques qui sont aujourd'hui envisagées au nom de la transition sont beaucoup trop lentes pour éviter un tel *crash*. Pour utiliser une analogie assez sommaire, tout se passe comme si nous foncions à toute vitesse vers un précipice annoncé à cinquante mètres, et que nos dirigeants prévoyaient de commencer à ralentir dans cent mètres, pour changer de direction d'ici un kilomètre. Cela ne marchera pas.

Il est donc temps de comprendre que nous vivons une situation d'urgence vitale. Une situation qui demande une mobilisation hors norme et, probablement, un régime provisoire d'exception. C'est-à-dire – quel que soit le nom qu'on voudra bien lui donner – une forme d'état d'urgence climatique. ✨

AURÉLIEN BOUTAUD